

## Mise en œuvre de la contre-proposition du comité de la SASP

Chers membres de la SASP

Wädenswil, décembre 2018

Lors de la dernière AG, le comité de la SASP a pris en charge la mission qui résultait de l'acceptation de la contre-proposition de la SASP à la motion de Roland Seiler (Création d'une section de scientifiques du sport au sein de la SASP). Cette mission comprenait l'élaboration d'options pour une future structure de l'association, qui reflète les conditions du marché suisse de la psychologie du sport et qui soit conforme à la loi suisse sur les professions de la psychologie. Un groupe de travail s'est attelé à l'élaboration de diverses possibilités et les a soumises au comité pour discussion. Il en est résulté **six options, qui seront présentées aux membres lors de l'assemblée générale du 26.02.2019 pour votation**. Quatre d'entre elles prévoient l'intégration des scientifiques du sport dans la SASP, deux d'entre elles ne prévoient pas d'intégration ou même la dissolution de la section existante.

Lors de l'assemblée générale, deux tours de scrutin auront lieu. Au premier tour, les 6 options seront soumises au vote. Au second tour, nous voterons sur les deux (éventuellement trois) options ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Ci-dessous, vous trouvez

**A) une liste des différentes catégories actuelles et éventuellement futures des membres de la SASP** (désignation professionnelle, type d'adhésion (ordinaire, extraordinaire, etc.), critères d'adhésion, et

**B) les six options élaborées par le comité.**

Nous vous demandons de lire attentivement ce document et de vous faire votre opinion. Lors de l'assemblée générale, nous expliquerons brièvement les différentes options en réponse aux questions à ce sujet, après quoi nous passerons directement au vote.

Avec nos meilleurs remerciements pour votre attention et amicales salutations

Au nom du comité de la SASP

Katharina Albertin, Présidente de la SASP

**A) Désignation des catégories de membres existantes et d'éventuelles nouvelles catégories, ainsi que critères d'admission respectifs pour une adhésion à la SASP:**

Lecture : Désignation professionnelle (statut de membre): critères de formation et de formation post-grade, activité attendue/intérêt/soutien.

1. *Psychologue spécialiste en psychologie du sport FSP* (membres ordinaires): master universitaire en psychologie, branche principale (conformément au standard FSP), formation postgrade en psychologie du sport (DAS aux universités de Berne ou Lausanne ou équivalence, obtention du titre de spécialisation auprès de la FSP).
2. *Psychologue spécialiste en psychologie du sport SBAP* (membres extraordinaires): master en psychologie en branche principale d'une haute école spécialisée, formation postgrade en psychologie du sport (DAS aux universités de Berne ou Lausanne ou équivalence, obtention du titre de spécialisation auprès du SBAP).
3. *Psychologue FSP* (membres ordinaires): master universitaire en psychologie, branche principale. Activité professionnelle en psychologie du sport et/ou intérêt pour la psychologie du sport ainsi que soutien à la psychologie du sport et à la SASP.
4. *Psychologue SBAP* (membres extraordinaires): master en psychologie en branche principale d'une haute école spécialisée. Activité professionnelle en psychologie du sport et/ou intérêt pour la psychologie du sport ainsi que soutien à la psychologie du sport et à la SASP.
5. *Préparateur mental* (membres extraordinaires): AUCUN master en psychologie d'une haute école accomplissement d'une formation complémentaire dans le domaine des formes d'entraînement mental; réussite à l'assessment d'admission de la SASP.
6. *Autres membres extraordinaires* qui, pour des raisons historiques, n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus.
7. *Membres étudiants*: étudient la psychologie en branche principale, s'intéressent à la SASP et la soutiennent, n'ont pas le droit de vote.
8. *Membres passifs*: soutiennent la SASP idéologiquement ou matériellement, n'ont pas le droit de vote.

**Éventuelles nouvelles / futures catégories de membres:**

*Scientifiques du sport axés sur la recherche dans le domaine de la psychologie du sport, (membres extraordinaires) = Master en sciences du sport en branche principale, professorat/habilitation en psychologie du sport.*

*Scientifiques du sport avec accent sur le conseil aux athlètes ou à leur environnement (membres extraordinaires) = études en sciences du sport en branche principale, détenteurs du DAS en psychologie du sport aux universités de Berne ou Lausanne ou équivalence.*

Légende:

FSP = Fédération Suisse des Psychologues

SBAP = Schweizer Berufsverband für Angewandte Psychologie

## B) Options pour une structure d'association

Description de l'option
<b>Option 1: SASP avec une section supplémentaire pour les scientifiques du sport (SPOWI) axés sur</b> a) la recherche ou b) le conseil.
<b>Option 2: Changement du nom de la section existante</b> Option 2a): <b>SASP avec section "Membres non psychologues"</b> avec différentes catégories de membres à l'intérieur de la section: SPOWI Recherche, SPOWI Conseil, Préparateurs mentaux.  Option 2b): <b>SASP avec section "Membres non-FSP"</b> (correspondrait en fait à une section «membres extraordinaires») avec différentes catégories de membres à l'intérieur de la section: Psychologues du sport SBAP, psychologues SBAP, SPOWI Recherche, SPOWI Conseil, Préparateurs mentaux.  Option 2c): <b>SASP avec une section appelée seulement "Section"</b> avec les différentes catégories de membres à l'intérieur de la section (SPOWI Recherche, SPOWI Conseil, Préparateurs mentaux)
<b>Option 3: Maintien de la structure d'association actuelle</b> sans renommer la section existante.
<b>Option 4: Abandon des sections non-psychologues:</b> dissolution de la section des Préparateurs mentaux.

Légende:

SPOWI = Sportwissenschaftler/innen = scientifiques du sport